

Résumé de la 2^{ème} ronde de discussions sur la gouvernance territoriale (Semaine du 26 avril au 8 mai 2010)

Cette série de discussions a démarrée avec deux brèves questions et une citation:

1. La plupart des terres agricoles dans le monde sont détenues par des hommes, même si elles sont travaillées par des femmes. Est-ce que l'égalité serait une question pertinente pour la gouvernance territoriale et la propriété en général dans le pays (ou les pays) dans lequel vous travaillez – et êtes-vous au courant des initiatives particulières prises à cet égard ?
2. L'image traditionnelle des terres agricoles louées est qu'elles appartiennent à de riches propriétaires (souvent absent) ou les demandes sont généralement excessives pour les paysans pauvres et exploités les louant. Toutefois aujourd'hui ces hypothèses sont mises en doute. Y a-t-il des expériences sur les marchés des terres / location des terres qui favorisent les pauvres ? Seriez-vous d'accord avec la citation suivante :

«Le marché de location des terres peut également réduire la vulnérabilité des ménages pauvres en offrant une source de subsistance plus stable qu'un travail fréquemment volatil et imparfait. Si les perspectives de l'économie non agricoles augmentent, les marchés de location peuvent faciliter un choix plus large de possibilités pour leur vie tels que l'immigration, la spécialisation et l'investissement.

Les ménages qui arrivent à subvenir à leur besoin par des moyens de subsistances non agricole seront bénéficiés s'ils sont capables de louer leur terre à d'autres... Des études démontrent que les marchés de location ont plus de potentiel pour l'accès des pauvres si l'agriculture n'est pas un capital

Source : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/j2602e/j2602e00.pdf>

En réponse, nous avons reçu des commentaires de nos collègues du Népal, Bhoutan, Inde, Bolivie, Madagascar et au Niger.

Bishnu Upreti dit qu'au Népal, comme dans de nombreux autres pays, la terre n'est pas la seule base des pauvres pour leurs moyens de subsistance. Traditionnellement, la propriété de la terre a aussi été la base sur laquelle des certificats de citoyenneté étaient accordés ainsi que des services d'organismes gouvernementaux accessibles (prêts, services d'irrigation, eau potable, électricité). Les terres sont une source de sécurité en période de stress, un symbole d'identité, de prestige et de reconnaissance. Le manque de sécurité de la propriété des terres et des « modèles de propriété aveugles » restent les deux principaux facteurs contribuant à l'inégalité et à la discrimination entre hommes et femmes.

Depuis 2006, plusieurs initiatives ont été mises en place au Népal pour réduire ces inégalités. Les frais d'inscription pour la propriété sont réduits si l'enregistrement est fait au nom de la femme ; les certificats de citoyenneté ne sont plus dépendants de la propriété de la terre et des prestations de services sont aujourd'hui disponibles pour les agricultrices. Bien que certains de ces changements puissent avoir été utilisés à mauvais escient dans certains cas, ces initiatives restent néanmoins très importantes.

Walter Roder partage une perspective intéressante et un document d'analyse sur l'héritage matrilinéaire au Bhoutan. Le fait qu'une grande partie des terres dans le pays est détenue par les femmes est souvent cité comme un cas de l'autonomisation des femmes. Toutefois, ce système a évolué dans des conditions de surplus limité et de

fiscalité en nature et qui a duré jusqu'aux années 1950. L'héritage matrilineaire est culturellement spécifique et ceci pourrait avoir été fait pour conserver les femmes dans une position inférieure, reflétant d'une part la faible institutionnalisation du mariage et d'autre part du manque de pouvoir des établissements monastiques. Depuis les années 1950, lorsque la législation concernant les terres a favorisé la commercialisation de plus en plus de terres, la propriété des terres par les femmes peut avoir amélioré leur avantage économique au moins dans les zones à accès bon marché. Toutefois, étant donné que la plupart des terres restent difficilement accessibles, la propriété foncière a fait peu pour améliorer la position des femmes, compte tenu de leur participation limitée dans les tribunes publiques et de la nécessité de maintenir la dimension de leurs moyens de subsistance.

Alhousseïni Iktam du Niger partage une perspective intéressante par rapport au processus de l'héritage des terres dans le cadre de la loi islamique dans son pays. Selon le Coran concernant l'héritage des terres 60 % des enfants – garçons en sont bénéficiaires et 30 % pour les filles. Ainsi donc, les hommes possèdent plus de terres que les femmes, cependant les femmes sont les principales ouvrières agricoles, en particulier après les récoltes principales. Cela dit, les femmes n'ont généralement aucune difficulté à accéder à la terre à cultiver en prêt en dehors des récoltes principales.

Ces trois exemples montrent que les conclusions rapides sur l'effet de la propriété foncière et des normes sociales sur l'autonomisation des femmes peuvent être erronées. En outre, même là où la politique et des lois existent pour la promotion de l'égalité, ils peuvent ne pas être mis en pratique. Chaque situation doit être examinée dans le contexte socio-économique et culturel spécifique.

Continuant la dynamique du premier tour, **K R Viswanathan** partage l'expérience de Bundhelkhand en Inde, région traditionnellement négligée et sujet à la sécheresse. La région se distingue par de petites exploitations (1-2 hectares), de faibles niveaux d'irrigation (moins de 20 %) et une grande dépendance (65 %) de la population à l'agriculture. Récemment, la région a connu une rapide croissance dans les infrastructures de transport et de communication. Dans le même temps, de riches agriculteurs de régions plus prospères en Inde achètent de grandes parcelles de terre dans la zone, apparemment pour la culture mais potentiellement également pour la spéculation financière et la conversion de ces terres à des utilisations non agricoles. Alors que certaines personnes sont heureuses de vendre leurs terres à un bon prix, les analystes sont divisés sur les implications de ce développement. Certains considèrent cela comme un processus d'appauvrissement d'une communauté qui a peu de compétences autres que dans l'agriculture. Un autre groupe considère la tendance comme une évolution naturelle et de progression, appuyé par le fait que, dans un récent sondage national, 45 % des jeunes agriculteurs en Inde préfèrent s'éloigner de l'agriculture si une possibilité leur est offerte. Les nouveaux propriétaires de terres en Bundhelkhand ont de meilleures possibilités pour l'investissement ainsi que la possibilité de prendre des risques qui sont inhérents à l'agriculture dans la région. Cela pourrait être une solution au manque continu des ressources naturelles dans la région et pourrait aussi conduire à des niveaux plus élevés de mécanisation et des économies à l'échelle.

En résumé de la discussion sur la propriété des terres et des femmes, les points suivants en sont ressortis:

1. La terre fournit de nombreux types de sécurité au propriétaire et dans la société agraire au sens large du terme c'est une importante source au niveau de l'identité, de la sécurité, solvabilité et du crédit. Toutefois ces seules propriétés ne se traduisent pas par une plus grande « empowerment » des femmes.
2. De nombreux types de transactions des propriétés surviennent à différentes échelles. Les lois et systèmes de gouvernance évoluent rapidement, la plupart tendant vers une commercialisation plus grande des terres. De nouveaux groupes d'intérêt remettent en cause la tenue des rôles dans la société et l'économie.
3. L'achat des terres par de riches intérêts extérieurs ("land grabbing") se produit à divers niveaux et échelles. Dans certaines circonstances cela peut amener des investissements bien nécessaires et une productivité accrue dans les régions les plus pauvres, mais, comme nous avons aussi conclu au premier tour, cela peut également menacer les moyens de subsistance et les structures sociales.

En ce qui concerne la deuxième question sur les marchés de location des terres, le point de vue de **Bishnu Upreti** au Népal est qu'il est difficile d'imaginer cela comme un outil de réduction de la pauvreté étant donné que le marché de la location est volatile et imparfait (comme le marché du travail). En outre, les besoins des pauvres sont immédiats et peuvent être satisfaits par le biais de l'agriculture considérant que les autres sources d'alternatives de subsistance prennent du temps à se développer.

Alhousseïni Iktam a noté qu'au Niger, les agriculteurs qui louent les terres à des organismes d'Etat contrôlés souvent manquent de ressources pour investir dans des améliorations. Comme dans beaucoup d'endroits en Afrique de l'Ouest, il a été démontré que l'appui aux petits agriculteurs dans l'irrigation à petite échelle et des améliorations similaires sont beaucoup plus efficaces que des schémas d'amélioration à grande échelle.

En résumé : si on peut faire valoir en théorie qu'un meilleur marché des terres (location) peut encourager la diversification et à l'adoption de professions non agricoles, dans la pratique, il est rare que cela se produisent étant donné que de nombreux autres facteurs doivent être en place.